

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 9 mai 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 9 mai 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président, après convocation légale adressée le 3 mai 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRILIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. BECKER MME ROTA à MME DROUOT M. TRANCHINA à MME FOUET
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. JULIEN – M. VERY
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°13 – DB du 09/05/2019

Rapporteur : M. MACHADO

Révision des tarifs applicables aux COSEC communautaires

Dans le cadre de sa compétence relative aux équipements sportifs intercommunaux, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey met à disposition des collègues et des associations sportives les COSEC implantés sur les communes de Liverdun, Frouard et Custines.

Conformément aux orientations retenues lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé le maintien d'une augmentation a minima des tarifs applicables aux associations sportives (+ 2,20 % hors arrondis).

Concernant les tarifs scolaires, ils ont été arrêtés dans le cadre fixé par la dotation départementale reversée aux collèges afin de ne pas pénaliser ces derniers.

La réévaluation de cette dotation a donné lieu à une actualisation de nos tarifs en 2016. Le tarif en vigueur depuis la saison 2016/2017 est ainsi de 12 € par heure d'utilisation et par classe sur une base annuelle plafonnée à 63 heures/classe. Il est proposé de reconduire ce tarif pour la saison 2019/2020.

Les tarifs révisés prendront effet au 1^{er} septembre 2019.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Services à la population du 24 avril 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs et les conditions de mise à disposition se rapportant aux COSEC communautaires tels qu'annexés à la présente délibération.

APPROUVE les modifications financières qui seront par conséquent apportées aux conventions d'utilisation des COSEC communautaires.

AUTORISE le Vice-Président à signer les conventions à venir.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC